



Océan de Bonheur
Pour ceux qui n'ont pas de voix

L'adoption d'un animal tel qu'il soit nécessite une réflexion, car c'est un engagement à long terme.

Notre association **Océan de bonheur se bat depuis 2014** pour venir en aide bénévolement au plus grand nombre d'entre eux.

Nous vous rappelons qu'**un animal est un être vivant dotés de sensibilités.**

Nos pensionnaires rescapés sont exclusivement des sauvetages, issus d'abandon parfois victime de maltraitance.

Adopter un animal auprès d'une association comme Océan de bonheur, vous engage alors à prendre en considération que chacun de nos pensionnaires même les plus jeune d'entre eux sont issus de sauvetage, ce qui signifie que l'animal que vous souhaitez adopter a probablement vécu certains traumatismes (abandon, acte de maltraitance ou de négligence).

Notre Association sera la pour vous accompagner dans cette futur adoption, cependant il est indispensable que vous aillez conscience que **ce futur membre de votre famille aura besoin de temps, de patience et beaucoup de bienveillance de la part de tous les membres de votre famille.**

Connaissez-vous la règle de 3 ? 3 Jours, 3 semaines, 3 mois.

Association Océan de Bonheur

Connaissez-vous la règle du 3/3/3 ?

Elle sert de guide général pour aider à mieux comprendre la période d'adaptation d'un chat nouvellement adopté.

3 JOURS	3 SEMAINES	3 MOIS
pour décompresser. <ul style="list-style-type: none">Se sent stressé par ce grand changement.N'est pas assez à l'aise pour être 100% lui-même.Peut avoir peur et préférer se cacher sous un meuble.Peut manquer d'appétit. www.oceandebonheur.com	pour apprivoiser sa nouvelle vie. <ul style="list-style-type: none">Apprivoise de plus en plus son environnement.Commence à intégrer sa petite routine.Se sent plus confortable d'interagir avec vous.Commence à montrer sa vraie personnalité.	pour se sentir à la maison. <ul style="list-style-type: none">Se sent chez lui et confortable dans sa nouvelle maison.Établit sa routine et prend des habitudes.Donne sa confiance à sa nouvelle famille.Développe une connexion plus approfondie avec ses humains.

Tous les chats/chatons que nous proposons à l'adoption sont :

IDENTIFIÉ par puce électronique ou tatoué

STERILISÉ / CASTRÉ à l'âge requis (6 mois)

VERMIFUGÉ et DÉPARASITÉ

Vacciné (facultatif)

Testé FIV/FLV (facultatif)

Documents administratifs

Une fiche conseil créer par Océane fondatrice de l'association et validé par **UNE COMPORTEMENTALISTE FÉLIN**

Un certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat vous sera transmis afin de le compléter au minimum 7 jours avant votre adoption.

Un contrat d'adoption personnalisé vous sera également transmis, ce document vous sera envoyer quelques jours avant votre adoption afin que vous puissiez en prendre connaissance, il sera alors à compléter.

Un exemplaire de ce contrat vous sera retourner des lors que l'adoption sera dite définitive.

Vous sera délivré

Son certificat de bonne santé établie par l'un de nos vétérinaires partenaires.

Son carnet de santé complété par l'un de nos vétérinaires partenaires.

Une remise exceptionnelle chez notre partenaire TOP ANIMAL , vous sera envoyé par courrier postale, des lors de la dite adoption définitive de l'animal

Vous bénéficiez d'un mois GRATUIT pour tout nouveau contrat d'assurance souscrit chez DALMA avec le code promo OCEANDEBONHEUR

VOTRE DON POUR L'ADOPTION

Pour l'adoption d'un chaton/chat (non stérilisé de moins de 6 mois)

Une participation minimum de 130€ vous sera demandé.

Ainsi qu'un chèque de caution pour la stérilisation obligatoire à l'âge requis (6 mois)
Celui-ci est de 150€ pour l'adoption d'une femelle et de 100€ pour un male.

Le chèque de caution sera détruit lors de la stérilisation de votre animal adopté.

Pour une double adoption (de deux chatons /chats non stérilisé de moins de 6 mois)

Une participation minimum de 220€ vous sera demandé.

Ainsi qu'un chèque de caution pour leur stérilisation obligatoire à l'âge requis (6 mois).
Celui-ci est de 150€ pour une femelle et de 100€ pour un male.

Le chèque de caution sera détruit lors de la stérilisation de votre animal adopté.

En tant qu'adoptant, vous aurez la possibilité de **bénéficier d'une remise pour la stérilisation/castration obligatoire de l'animal adopté** * 100€ pour une femelle et 60€ pour un mâle, uniquement chez l'une de nos cliniques vétérinaires partenaires.

Pour l'adoption d'un chaton/chat mâle déjà castré (6 mois et +) , une participation minimum de 180€ vous sera demandé.

La stérilisation / castration de l'animal adopté est comprise dans cette participation.

Pour l'adoption d'un chaton/chatte femelle déjà stérilisé (6 mois et +) , une participation minimum de 220€ vous sera demandé.

La stérilisation / castration de l'animal adopté est comprise dans cette participation.

*Une facilité de paiement peut-être accepté sous conditions

Nous ne prenons pas en compte dans les frais d'adoption demandés ,les frais d'alimentations et d'hygiène ainsi que les frais en cas de soins vétérinaire (maladie ou blessure de nos pensionnaires.) Nos pensionnaires à l'adoption sont néanmoins en bonne santé , soignés, sociabilisés avant de rejoindre leur famille d'adoption définitive.

Nos pensionnaires bénéficiant de notre dispositif SOS ADOPTION ne sont pas concernés, puisque la participation de votre don est LIBRE.